

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET D/2019/.....095/PRG/SGG

Portant Convocation de la Première Session Ordinaire 2019
du Conseil Economique et Social

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution notamment en ses articles 123 à 124 ;

Vu la Loi Organique numéro N°/91/04/CTRN du 23 Décembre 1991
portant Organisation Composition et Fonctionnement du Conseil
Economique et Social notamment en ses articles 28,29 et 30.

DECRETE

Article premier : La première session ordinaire 2019 du Conseil
Economique et Social est convoquée le Mardi 26 Mars 2019 à partir de 10
h à son siège 6^{ème} Avenue, quartier Koulewondy Commune de Kaloum.

Article 2 : La durée de la session ordinaire est de deux mois.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date
d'ouverture de la session sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République.

Conakry le 20 MARS 2019 2019


Professeur Alpha CONDE